

**PASS VACCINAL
OBLIGATOIRE A PARTIR
DU 15 JANVIER**

PROTOCOLE SANITAIRE

1. Le Pass Vaccinal est applicable dans tous les équipements sportifs quelque soit leur capacité d'accueil.
2. Vous devez remplir le questionnaire dès votre 1er cours. En cas d'évolution de votre situation sanitaire, vous devez en informer IMMÉDIATEMENT les dirigeants de votre club.
3. Un registre détaillé des présences doit être tenu afin de permettre le suivi des pratiquants.
4. Les malades guéris du COVID doivent présenter un certificat de non contre indication à la pratique sportive.
5. Le port du masque **EST OBLIGATOIRE**, pour accéder au dojo. Il est **IMPERATIF** de le porter durant tout le cours. Lors des assauts le port du bouclier plexi est **OBLIGATOIRE**.
6. Pratique sans limitation de participants.
7. Les assauts (Kendo, Chanbara, Naginata) sont possibles avec l'utilisation d'une protection sous le casque : bouclier plexi, masque spécifique, tenugui, etc.
8. Ne JAMAIS utiliser un autre matériel que le sien, et ne pas toucher le matériel d'un autre pratiquant. Désinfecter le matériel de prêt.
9. Respectez strictement les gestes barrières.
10. La pratique est fortement déconseillée pour les personnes en situation de vulnérabilité (âge, pathologie chronique associée).

**EN VOUS PROTEGEANT
VOUS PROTEGEZ LES AUTRES !**

Éric MALASSIS
Président du CNKDR

